Révision: 3.0 Date: 16 Janvier 2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

# SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale M-Bond Curing Agent 600/610

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Adhésifs.

Utilisations Déconseillées Rien d'autre que ce qui précède.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD

Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni +44 (0) 1256 46

 Téléphone
 +44 (0) 1256 462131

 Fax
 +44 (0) 1256 471441

 Email (personne compétente)
 mm.uk@vishaypg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence (00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures)

Langues parlées Toutes les langues européennes officielles.

### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Flam. Liq. 2; H225

Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 Carc. 2; H351

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale M-Bond Curing Agent 600/610

Contient: Tétrahydrofurane et anhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique

**DANGER** 

Pictogramme(s) de Danger









Mention(s) d'Avertissement

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires. H351: Susceptible de provoquer le cancer.

14294 Page: 1 / 8

Révision: 3.0 Date: 16 Janvier 2017



# SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Conseil(s) de Prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P304+P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Information supplémentaire EUH019: Peut former des peroxydes explosifs.

2.3 Autres dangers Rien de connu.

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Tétrahydrofurane^	85 - 90	109-99-9	203-726-8	Pas encore assigné dans la chaine d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 (SCL ≥ 25%) STOT SE 3; H335 (SCL ≥ 25%) Carc. 2; H351 EUH019
anhydride benzène-1,2:4,5- tétracarboxylique	<10	89-32-7	201-898-9	Pas encore assigné dans la chaine d'approvisionnement.	Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16. ^Substance avec une valeur limite d'exposition nationale

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**



## 4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Inhalation

Contact avec la Peau

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile, transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

14294 Page: 2 / 8

Révision: 3.0 Date: 16 Janvier 2017



# SELON LES RÉGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau Contact avec les yeux

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les yeux ouverts et rincer doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation

oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas

induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition

prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des

lésions oculaires graves. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies

respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats Traiter symptomatiquement.

et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin:

EN CAS D'INHALATION: Les symptômes respiratoires, notamment l'œdème

pulmonaire, peuvent être retardés.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Un traitement auprès d'un ophtalmologue dû à une brûlure caustique éventuelle des yeux peut s'avérer

nécessaire.

# **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

5.3 Conseils aux pompiers Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager

l'incendie.

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénolique et Explosif Peroxydes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. Peut former des peroxydes explosifs.

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet

14294 Page: 3 / 8

Révision: 3.0 Date: 16 Janvier 2017



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

dangereux

**6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former des peroxydes explosifs. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Peut former des peroxydes explosifs. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.

Température de stockage Temps limite de stockage Matières incompatibles Ambiante. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 32  $\,$ 

Stable dans les conditions normales.

Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant), Corrosif

Substances, Agent réducteur, Forte Acides et Alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique: 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables.

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Tétrahydrofurane	109-99-9	50	150	100	300	INRS (ED 984), Sk

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984), Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

**8.1.2** Valeur limite biologique Aucun attribué.

8.1.3 PNECs et DNELs Aucun attribué.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI) Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez

14294 Page: 4 / 8

Révision: 3.0 Date: 16 Janvier 2017



# SELON LES RÉGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com



Protection de la peau



## Protection des mains:

Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Matériaux appropriés: Stratifié de polyéthylène (Épaisseur minimale 0.1mm)

### Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Non applicable

Éviter le rejet dans l'environnement.

Protection respiratoire



9.1

Dangers thermiques

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Presque incolore à jaune pâle / Ambre Liquide Odeur D'Éther Odeur Seuil olfactif Non disponible. nН Non fixé. Non fixé.

Point de fusion/point de congélation Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 66°C (Mixture) Point d'éclair

-14°C (Tétrahydrofurane) [Closed cup/Coupe fermée]

Taux d'Evaporation

Inflammabilité (solide, gaz) Flam. Liq. 2; Liquide et vapeurs très inflammables.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.8, Limites d'inflammabilité

d'explosivité (Supérieure) (%v/v) 11.8. Pression de vapeur 145 mmHg @ 15°C Densité de vapeur 2.5 (Air = 1)

Densité relative  $0.9 \text{ g/cm}^3 \text{ (H2O = 1) (Mixture)}$ Solubilité(s) Soluble dans: De l'eau

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible. Non disponible. Température d'auto-inflammabilité Non disponible. Température de décomposition Viscosité Non disponible.

Propriétés explosives Non disponible. (Peut former des peroxydes explosifs.)

Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 **Autres informations** Teneur en composés organiques volatiles (%): 705 g/L

# SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales. Peut former des peroxydes lors d'un entreposage prolongé s'il y a présence d'air.

14294 Page: 5 / 8

Révision: 3.0 Date: 16 Janvier 2017



# SELON LES RÉGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

10.2 Stabilité chimique

10.3

Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales.

Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former des peroxydes explosifs. Tout contact avec des amines aliphatiques entrainera une polymérisation irréversible avec fort dégagement de chaleur. Peut polymériser par chauffage

prolonaé.

Conditions à éviter 10.4

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Maintenir à une température n'excédant pas (°C): 32. Eviter tout contact avec l'air. Éviter tout contact avec une source de chaleur ou d'inflammation et des comburants. Évitez distillation à sec, ce qui peut former des peroxydes explosifs.

10.5 Matières incompatibles Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Agent réducteur, Forte Acides et Alcalis. Acier doux. Réagit violemment avec - Matière comburante (agent oxydant) et Acides.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Phénolique et Explosif Peroxydes.

### SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour

les substances mentionnées.

Toxicité aiguë - Ingestion

Acute Tox. 4; Nocif en cas d'ingestion. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 500

mg/kg p.c. /jour.

Tétrahydrofurane:

Résultat du test DL50 <1 ml/kg bw (Méthode aiguë standard)

Toxicité aiguë - Inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0

mg/l.

Toxicité aiguë - Contact avec la Peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Tétrahydrofurane:

Eye Dam. 1; Provoque des lésions oculaires graves.

Pas de données. Classification harmonisée

anhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique :

Résultat du test: Irritant sévère pour l'œil (Baur X et al. 1995)

Sensibilisation cutanée anhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique :

Skin. Sens. 1; Peut provoguer une allergie cutanée. La sensibilisation cutanée a été identifiée chez les humains. (Venables KM,

Sensibilisation respiratoire

Resp. Sens. 1; Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

difficultés respiratoires par inhalation.

anhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique : Sévèrement irritant pour les voies respiratoires. (Venables KM, 1989) Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité Carc. 2; Susceptible de provoquer le cancer. Tétrahydrofurane:

Résultat du test: NOAEC 1800 ppm Substance présumée cancérogène

(Unnamed 1998)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

STOT SE 3; Peut irriter les voies respiratoires.

Tétrahydrofurane:

Toxicité pour la reproduction

2001)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Résultat du test: Dépression du système nerveux central (Malley, L.A. et al,

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

14294 Page: 6 / 8

Révision: 3.0 Date: 16 Janvier 2017



# SELON LES RÉGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

11.2 **Autres informations** Rien de connu

# **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1 **Toxicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) Persistance et dégradabilité Ce produit est facilement biodégradable dans l'eau. 12.2 12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Le produit devrait être très mobile dans le sol. (De l'eau Soluble) Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereuxEnvoyer après

traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux

appropriée conformément à la législation.

13.2 **Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou

nationales.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1	Numéro ONU	UN 1133	UN 1133	UN 1133
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	ADHESIVES containing flammable liquid	ADHESIVES containing flammable liquid	ADHESIVES containing flammable liquid
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4	Groupe d'emballage	II	II	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.		

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements de l'UE 15.1.1

> Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Sans restriction CoRAP évaluation des substances Tétrahydrofurane:

Substance évaluée en 2013; l'Etat Membre en charge de cette évaluation a proposé de demander aux déclarants de fournir des

complémentaires.

15.1.2 Règlements nationaux

Allemagne Classe de danger pour l'eau 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas

nécessaire.

### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format de la réglementation SDS 2015/830, toutes les sections ont été mises à jour pour inclure de nouvelles informations. Veuillez examiner les FDS avec précaution. Classification de la substance / du mélange est mise à jour

### References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Tétrahydrofurane (CAS No. 109-99-9), anhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique (CAS No. 89-32-7). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Tétrahydrofurane (CAS No. 109-99-9).

14294 Page: 7 / 8

Révision: 3.0 Date: 16 Janvier 2017



# SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

## Références bibliographiques:

- 1. Baur X; Czuppon AB; Rauluk I; Zimmermann FB; Schmitt B; Egen-Korthaus M; Tenkoff N; Degens PO, 1995, A Clinical and Immunological Study on 92 Workers Occupationally Exposed to Anhydrides, International Archives of Occupational and Environmental Health, Vol. 67, No. 6, pages 395-403, 32 references, 1995
- 2. Venables KM, 1989, Low Molecular Weight Chemicals, Hypersensitivity, and Direct Toxicity: The Acid Anhydrides, British Journal of Industrial Medicine, Vol. 46, No. 4, pages 222-232, 112 references, 1989
- 3. Malley, L.A., Christoph G.R., Stadler, J.C., Hansen, J.F., Biesemeir, J.A. and Jasti, S., 2001, Acute and subchronic neurotoxicology evaluation of tétrahydrofurane by inhalation in rats, Drug Chem. Toxicol., 24(3): 201-219

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux réglements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair Résultat du test
Acute Tox. 4; H302	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Dam. 1; H318	Calcul du seuil
Resp. Sens. 1; H334	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
Canc. 2; H351	Calcul du seuil
EUH019	Jugement d'expert / Classification harmonisée

### LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

### Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide Inflammable, Catégorie 2 Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4 Skin Sens. 1; La peau Sensibilisation, Catégorie 1 Eye Dam. 1; Catégorie Lésions oculaires 1 Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2

Resp. Sens. 1; Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Carc. 2; Cancérogénicité, Catégorie 2

EUH019: Peut former des peroxydes explosifs.

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC) vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

### Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

14294 Page: 8 / 8